

## REGLEMENT DES COURTS DE TENNIS

### ARTICLE 1 : ACCES AUX COURTS

- L'accès aux courts est strictement réservé aux Membres de l'ASLDM pour jouer au tennis.
- Les invités devront impérativement être accompagnés par au moins un Membre de l'ASLDM.
- Une carte d'accès perforée est nécessaire pour ouvrir la porte des courts.
- Les cartes d'accès sont disponibles au secrétariat de l'ASLDM contre une caution de 15,00 €

### ARTICLE 2 : MODALITES DES RESERVATIONS

- Les réservations se font sur le site internet <http://asldm-stwitz.fr>
- En cas d'arrivée sur le court avec plus de 10 minutes de retard, les réservations perdent leurs droits au profit de tout joueur occupant le court précédemment.
- Par respect pour les autres joueurs, ne pas retenir plus de 2 h d'affilée et ne pas mobiliser plusieurs courts simultanément.
- Tout joueur empêché devra s'efforcer d'annuler sa réservation dès que possible.

### ARTICLE 3 : TENUE

- La tenue de tennis est de rigueur sur les courts (short + tee-shirt ou survêtement).
- Les chaussures de tennis sont obligatoires et doivent être propres pour éviter de détériorer les terrains.
- **Les chaussures de sport à semelles noires sont formellement interdites.**

### ARTICLE 4 : INDISCIPLINE

- Les cas d'indiscipline ou de fraude susceptibles de léser les résidents du Domaine soucieux de respecter le présent règlement, devront être signalés sans délai aux responsables de l'ASLDM qui statueront sur les mesures à prendre dans l'intérêt général.

### ARTICLE 5 : DIVERS

- Le Bureau de l'ASLDM garde la possibilité de réserver un ou plusieurs courts pour l'organisation de tournois ou de compétitions ouverts aux résidents du Domaine de Montmélian ou au Tennis Club Wezien (TCW).
- L'Association Syndicale décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'inobservation de ce règlement.